



Concours du second degré
Rapport de jury

**CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES
PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL (PLP)**

CONCOURS INTERNE ET CAER

SECTION : SCIENCES ET TECHNIQUES MEDICO-SOCIALES

Session 2014

Rapport de jury présenté par : Madame Anne-Marie MESSE
Présidente de jury

SOMMAIRE

Composition du jury	2
----------------------------	---

Renseignements statistiques :

Concours interne public	3
Concours d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel	6

Epreuve d'admissibilité :

1 - Définition de l'épreuve	8
2 - Remarques générales sur le fond et la forme du dossier RAEP	9
3 - Première partie du dossier	9
4 - Seconde partie du dossier	10

Epreuve d'admission :

1 - Définition de l'épreuve	11
2 - Sujets proposés à la session 2014	11
3 - Remarques et observations du jury	12

Conclusion générale et remerciements	15
---	----

Enseignements assurés par les professeurs de lycée professionnel STMS	16
--	----

Programme du concours interne	17
--------------------------------------	----

COMPOSITION DU JURY

Présidente : Anne-Marie MESSE	IEN SBSSA - Académie de NANCY-METZ
Vice- Présidente : Annie BRUN	IEN SBSSA - Académie de GRENOBLE
Membres du jury :	
BABOEUF Thierry	IEN SBSSA - Académie de ROUEN
BRETECHE Hélène	Professeur de lycée professionnel - Académie de VERSAILLES
BURG Marie-Françoise	IEN SBSSA - Académie de MONTPELLIER
CILPA MarieJosé	IEN SBSSA - Académie de GUADELOUPE
CROSNIER Sylvie	IEN SBSSA - Académie de CAEN
DEFOND Catherine	IEN SBSSA - Académie de POITIERS
DELOMEL Michèle	IEN SBSSA - Académie de CRETEIL
DESANTI Isabelle	Professeur de lycée professionnel - Académie de CRETEIL
GALLAND Laurence	IEN SBSSA - Académie d'AMIENS
LE LIEPAULT Odile	Professeur de lycée professionnel - Académie d'AMIENS
LOUVION Martine	IEN SBSSA Académie de LILLE
MAILLET Véronique	IEN SBSSA Académie de REIMS
MARTY Véronique	Professeur de lycée professionnel - Académie de STRASBOURG
MERY Valérie	Professeur de lycée professionnel - Académie de DIJON
NOUGIER Françoise	Professeur de lycée professionnel (privé) - Académie de GRENOBLE
PICARD Valérie	Professeur de lycée professionnel (privé) - Académie de NANCY-METZ
POLETTE Mélanie	Professeur de lycée professionnel - Académie de REIMS
POURCENOUX Patricia	Professeur de lycée professionnel - Académie de TOULOUSE
RASOAMANANA Dominique	Professeur de lycée professionnel - Académie de NANTES
ROBAGLIA Magali	IEN SBSSA - Académie de STRASBOURG
ROSTOUCHER Jeanine	Professeur de lycée professionnel - Académie de NANCY- METZ
SENIA Véronique	Professeur de lycée professionnel - Académie de NANCY-METZ
SERVEAU Catherine	IEN SBSSA - Académie de NANTES
STEINMETZ Virginie	Professeur de lycée professionnel - Académie de NANCY-METZ
VAN DEN BULCK Anita	Professeur de lycée professionnel - Académie d' ORLEANS-TOURS

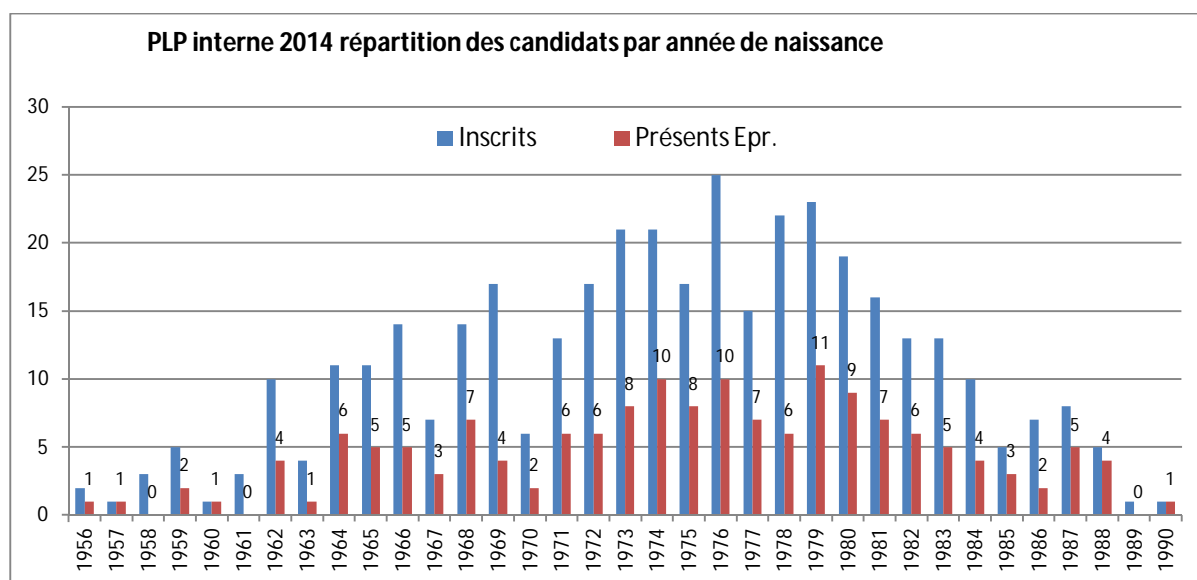
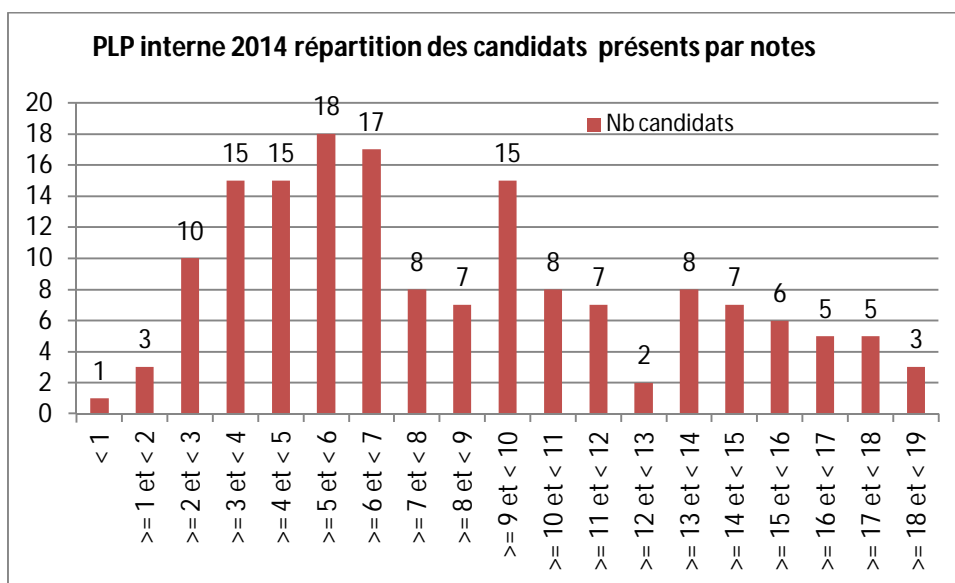
RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

CONCOURS INTERNE

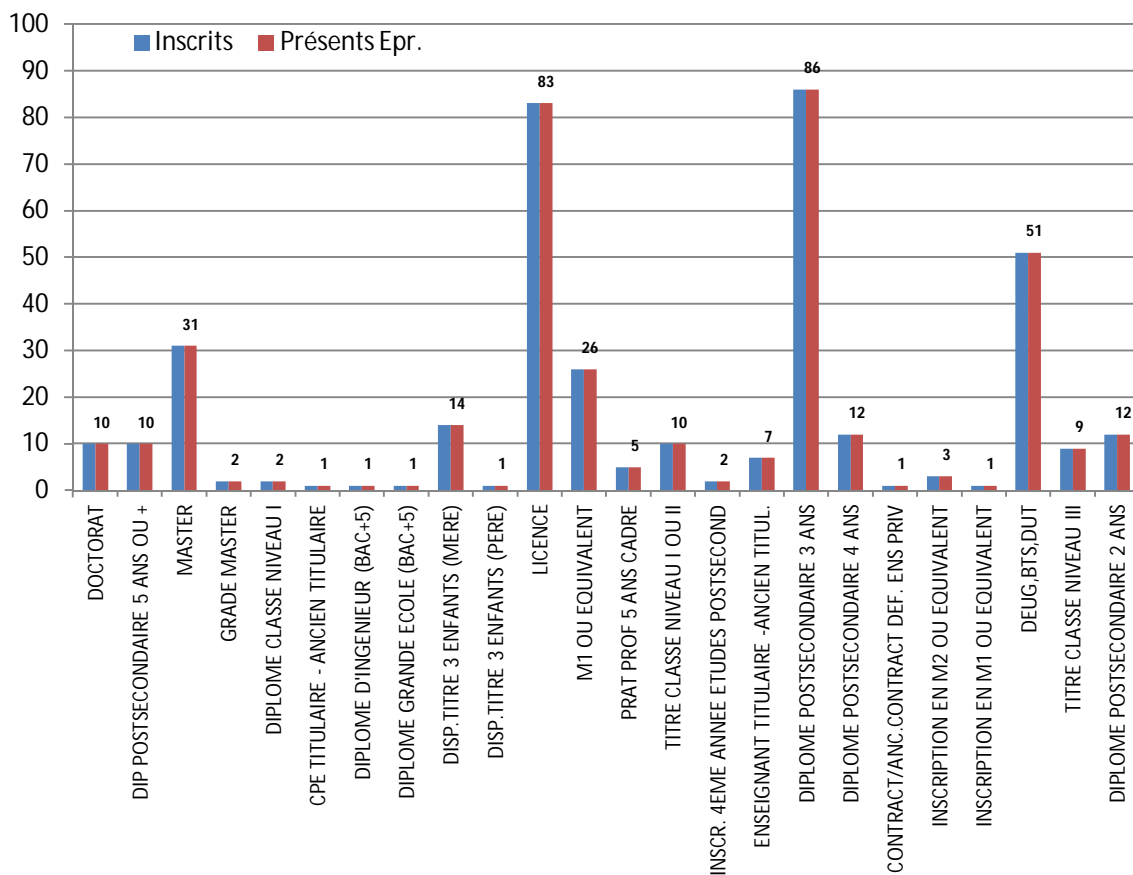
Nombre de candidats inscrits :	381
Nombre de candidats ayant déposé un dossier RAEP :	160
Nombre de candidats admissibles :	46
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	35
Nombre de places au concours	18
Nombre de candidats proposés pour l'admission :	18

Epreuve d'admissibilité

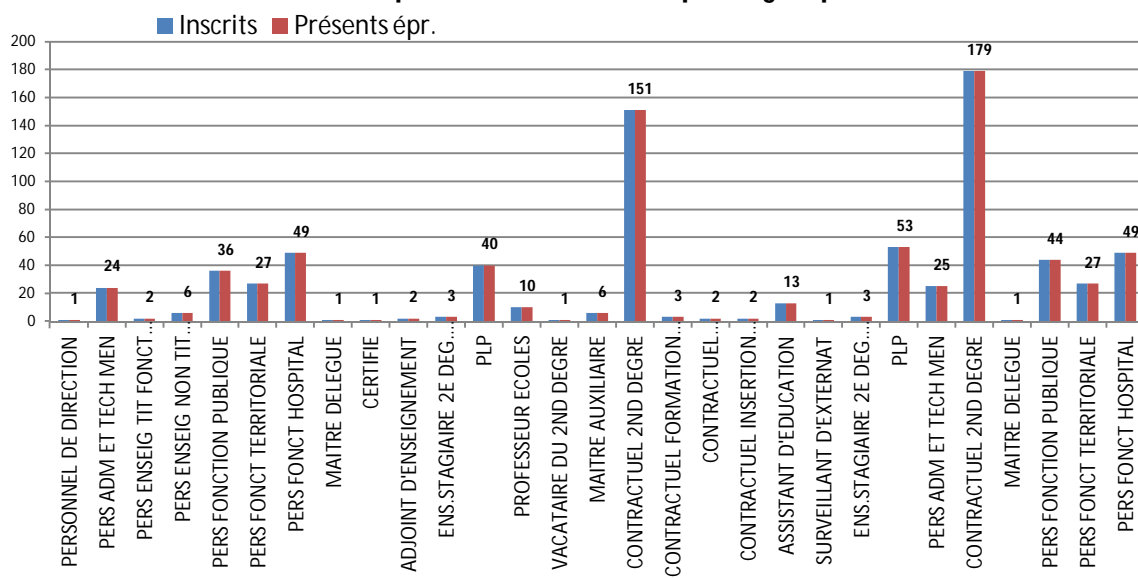
Note obtenue par le premier admissible	18,63 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	14,40 / 20
Note obtenue par le dernier admissible	10,50 / 20



PLP interne 2014 : origine des candidats par titre



PLP Interne 2014 répartition des candidats par origine professionnelle

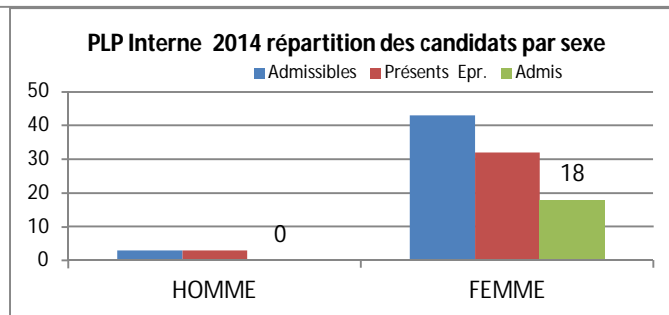
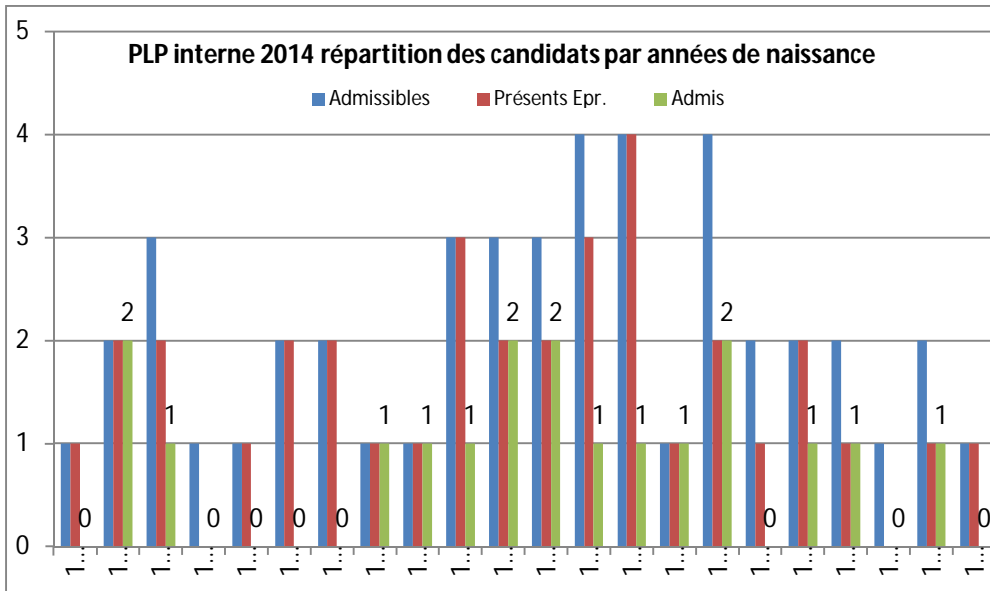
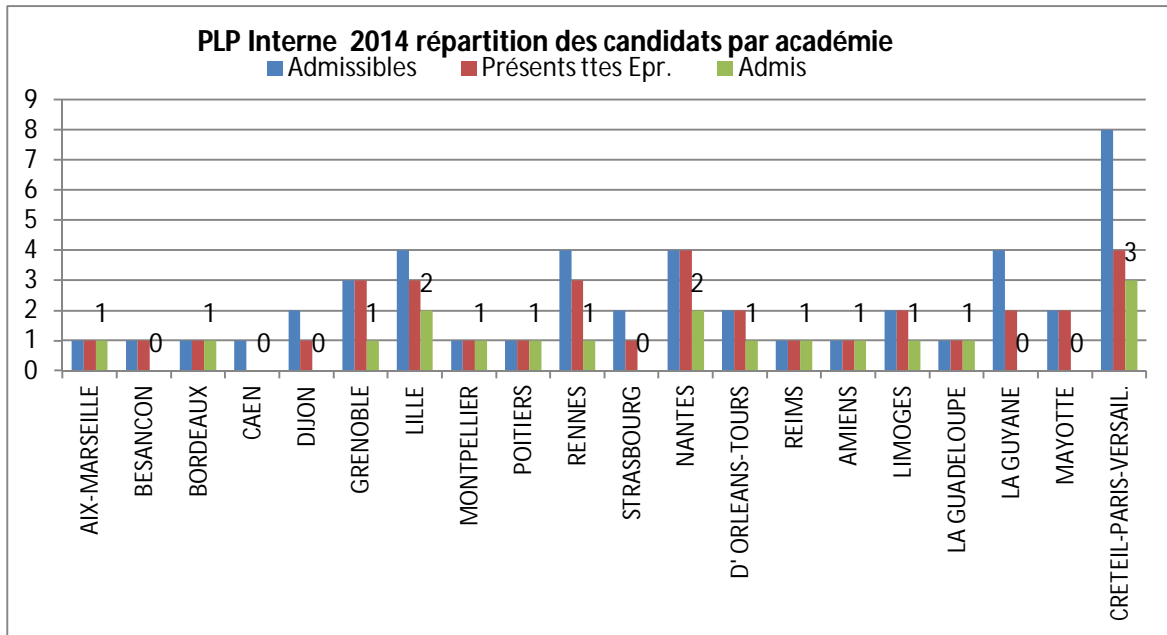
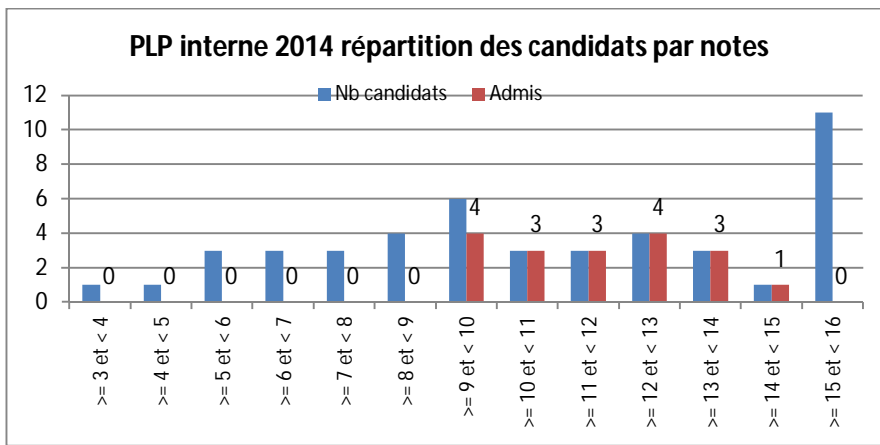


Epreuve d'admission

Meilleure note obtenue	15,86 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	08,93 / 20

Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Moyenne du premier admis	16,76 / 20
Moyenne générale des admis	12,82 / 20
Moyenne du dernier admis	10,21 / 20

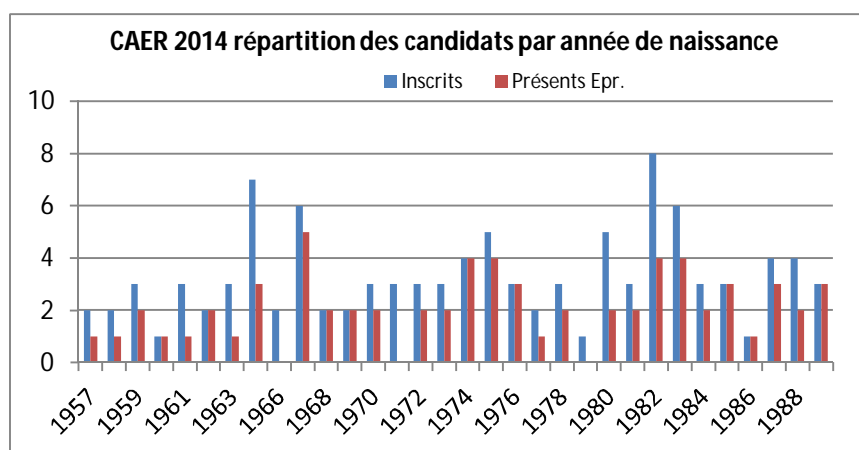
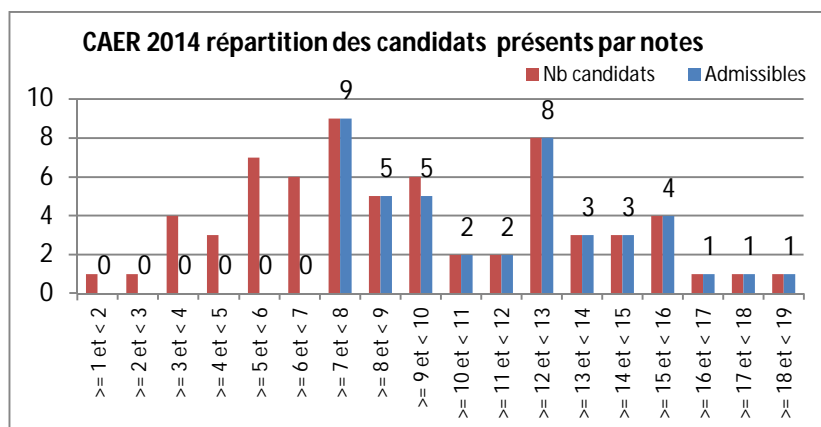


CONCOURS D'ACCÈS A L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PROFESSEURS DE LYCÉE PROFESSIONNEL (CAER)

Nombre de candidats inscrits :	105
Nombre de candidats ayant déposé un dossier RAEP	67
Nombre de candidats admissibles :	45
Nombre de candidats présents à l'épreuve orale d'admission :	37
Nombre de places au concours	30
Nombre de candidats proposés pour l'admission :	22

Epreuve d'admissibilité

Note obtenue par le premier admissible	18 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	09,13 / 20
Note obtenue par le dernier admissible	07 / 20



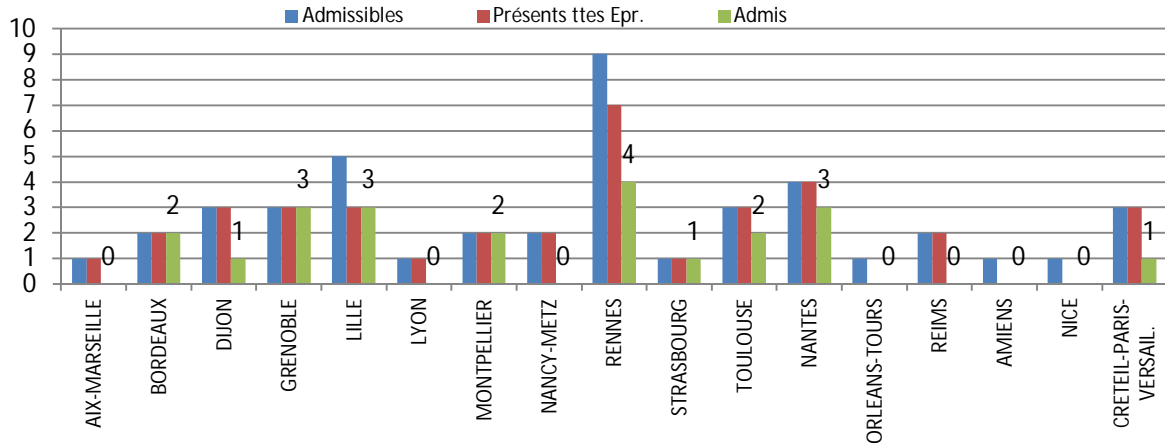
Epreuve d'admission

Meilleure note obtenue	17 / 20
Moyenne générale des candidats admissibles	09,49 / 20

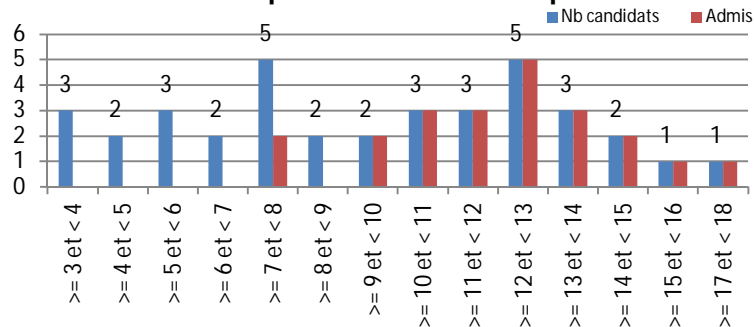
Ensemble des épreuves (admissibilité et admission)

Moyenne du premier admis	15,67 / 20
Moyenne générale des admissibles	12,08 / 20
Moyenne du dernier admis	10,04 / 20

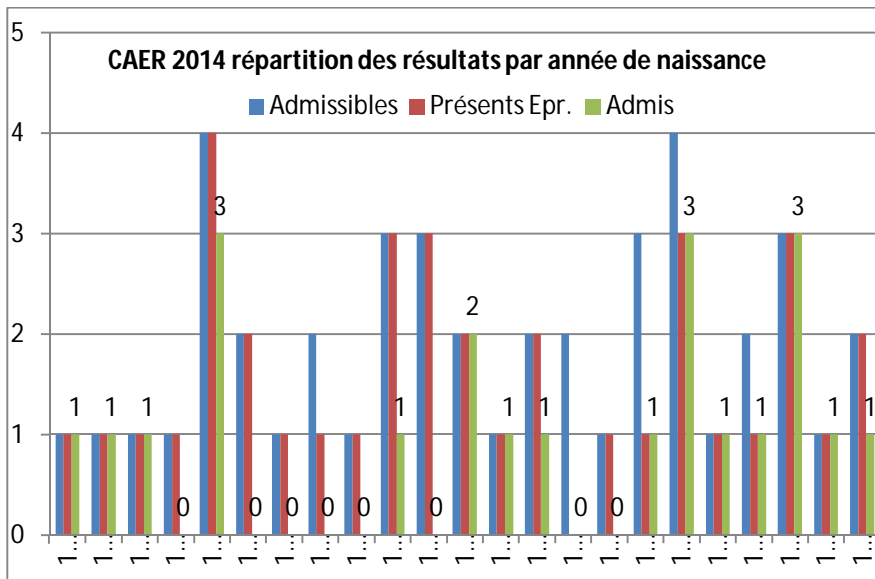
CAER 2014 répartition des candidats par académie



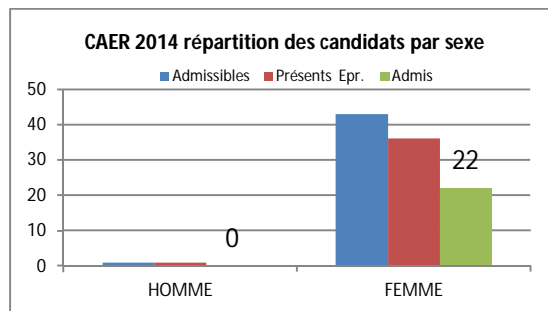
CAER 2014 répartition des candidats par notes



CAER 2014 répartition des résultats par année de naissance



CAER 2014 répartition des candidats par sexe



Rapport établi par Mesdames BURG, CILPA, CROSNIER, DEFOND, DELOMEL, DESANTI, GALLAND, LE LIEPAULT, MAILLET, MARTY, MERY, NOUGIER, POURCENOUX, ROBAGLIA, SERVEAU, STEINMETZ, VAN DEN BULCK et Monsieur RASOAMANANA, sous la coordination de madame BRUN.

L'épreuve d'admissibilité est basée sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

1. Définition de l'épreuve

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel. JORF n°0099 du 27 avril 2013 NOR : MENH1310122A

ANNEXE III - Epreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum) le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum) le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels.

Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Les critères d'appréciation du jury porteront sur :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, techniques, professionnels, didactiques, pédagogiques et formatifs de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

Coefficient 1. Nota. — Pendant l'épreuve d'admission, dix minutes maximum pourront être réservées lors de l'entretien à un échange sur le dossier de RAEP, qui reste à cet effet, à la disposition du jury.

Des conseils généraux sont en ligne sur éducol : http://www.education.gouv.fr/cid4929/nouvelle-epreuve-admissibilite-certains-concours-internes-compter-session-2012.html#Dossier_de%20RAEP

2. Remarques générales sur le fond et la forme du dossier RAEP :

Les dossiers RAEP présentant un nombre de pages supérieur à 2 pour la première partie et à 6 pour la seconde partie n'ont pas été étudiés.

Le jury a apprécié :

- le strict respect de la forme du dossier précisée dans la définition de l'épreuve ;
- la structuration du dossier paginé, présenté avec un plan ;
- la rigueur du vocabulaire scientifique, technique et pédagogique ;
- une qualité d'expression écrite, la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ainsi que la clarté du propos ;
- des documents en lien avec la réalisation pédagogique, soignés, clairs et pertinents.

Le jury a regretté :

- la méconnaissance par les candidats de la définition de l'épreuve du concours ;
- la rédaction de certains dossiers de manière linéaire sans effort de présentation, difficiles à lire ;
- la présence de sigles non explicités ;
- la présence de documents non pertinents ou en nombre trop important (pour rappel 1 à 2 documents ou travaux n'excédant pas 10 pages au total) ;
- des dossiers trop courts ;
- un grand nombre d'erreurs d'orthographe et de syntaxe ;
- l'insertion excessive de notions livresques ou générales sans aucune exploitation ;
- des dossiers peu aérés sans plan ;
- des dossiers hors champ de la discipline STMS ou hors champ des classes relevant de la responsabilité du PLP STMS ;
- l'utilisation abusive de caractères gras et de mots ou expressions soulignés.

3. Première partie du dossier

Elle permet d'apprécier l'émergence des compétences d'enseignant à partir de l'analyse du parcours professionnel du candidat.

Le jury a apprécié les dossiers :

- montrant la construction progressive de compétences professionnelles au regard du parcours professionnel et personnel ;
- mettant en évidence l'articulation du parcours avec les compétences spécifiques de l'enseignement des disciplines relevant du PLP STMS.

Le jury a regretté la présentation de parcours :

- sous la forme de CV linéaire sans référence aux compétences développées ;
- sans structuration ne montrant ni les compétences développées ni une progression dans l'acquisition de compétences ;
- mettant en avant des compétences non illustrées par des activités ;
- trop détaillé (ajouts ponctuels d'éléments de vie personnelle par exemple) sans mise en évidence de l'essentiel.

4. Seconde partie du dossier

Elle permet d'apprécier les compétences professionnelles du candidat à travers une réalisation pédagogique dans les disciplines concernées par le concours.

Le jury a apprécié :

- la description claire et synthétique de la réalisation pédagogique ;
- une démarche pédagogique structurée, maîtrisée et une prise de recul qui laisse percevoir des progrès possibles ;
- la présentation d'une démarche pédagogique réaliste contribuant à la professionnalisation des apprenants ;
- une exploitation réfléchie du référentiel (lien entre savoir-faire et savoirs associés, objectifs pertinents) ;
- la présence d'un contexte professionnel exploité ;
- la place de la séquence dans la progression ;
- des documents personnels exploités avec les élèves et analysés ;
- la prise en compte des autres disciplines dans la mise en œuvre de la réalisation pédagogique ;
- des propositions tenant compte des élèves, de l'environnement de l'établissement, du contexte de la formation ;
- une justification des choix pédagogiques en fonction du profil des élèves et de la finalité du diplôme ;
- une analyse réflexive approfondie de la réalisation pédagogique menant à des remédiations pertinentes ;
- une prise de recul du candidat vis-à-vis de l'activité lui permettant d'approfondir sa réflexion pédagogique.

Le jury a regretté :

- une démarche pédagogique non cohérente ou non explicite ;
- trop de descriptions superficielles de séances sans analyse, ni argumentation des choix pédagogiques, ni prise de recul ;
- la méconnaissance de la filière sanitaire et sociale de la voie professionnelle et de ses diplômes ;
- un non-respect de la didactique des disciplines à enseigner dans la filière ;
- des présentations de réalisations pédagogiques hors champ de la discipline concernée par le concours STMS ou des réalisations dont la démarche est codifiée (PRAP2S¹, PSC1²)
- les dossiers composés uniquement de fiches séquences où le candidat ne s'implique pas personnellement dans les propos tenus ;
- des propos redondants (séances décrites sur le même modèle...) ;
- des présentations d'activités ou de supports inadaptés au niveau du diplôme visé ;
- l'utilisation d'un vocabulaire non professionnel ou d'un langage peu soutenu ;
- des généralités sur la pédagogie ou sur la formation (développement, définitions du vocabulaire pédagogique,...) ;
- la présence de photocopies d'ouvrages en documents joints ;
- l'utilisation de sources non fiables ou non référencées.

Conseils au candidat sans expérience d'enseignement :

Pour construire la deuxième partie du RAEP, un candidat sans expérience d'enseignement a tout intérêt à effectuer une observation dans une classe et à en faire une analyse pour démontrer ses compétences pédagogiques. Le jury attend une transposition de l'expérience sur une réalisation pédagogique dans la discipline du concours sur l'un des diplômes dans lesquels intervient le PLP STMS.

¹ PRAP2S : prévention des risques liés à l'activité physique secteur sanitaire et social

² PSC1 : prévention et secours civiques de niveau 1

ÉPREUVE D'ADMISSION

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel

Rapport établi par mesdames BRETECHE, CILPA, CROSNIER, DEFOND, DELOMEL, DESANTI, GALLAND, LE LIEPAULT, LOUVION, MARTY, MERY, POLETTE, POURCENOUX, ROBAGLIA, ROSTOUCHER, SERVEAU, VAN DEN BULCK, monsieur BABOEUF, sous la coordination de madame BRUN.

1. Définition de l'épreuve

Présentation d'une séquence de formation portant sur les programmes du lycée professionnel.

L'épreuve a pour but d'évaluer l'aptitude du candidat à concevoir et à organiser une séquence de formation reposant sur la maîtrise de savoir-faire professionnels, pour un objectif pédagogique imposé et un niveau de classe donné.

Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à des techniques, aide, confort, hygiène, secourisme et/ou techniques socioéducatives et d'animation.

Elle comporte un exposé suivi d'un entretien avec les membres du jury.

La séquence de formation s'inscrit dans les programmes de lycée professionnel dans la discipline considérée.

Le candidat est amené au cours de sa présentation orale à expliciter sa démarche méthodologique, à mettre en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques qui lui ont permis de construire sa séquence de formation, à décrire la séquence de formation qu'il a élaborée, à présenter de manière détaillée une des séances de formation constitutives de la séquence.

Au cours de l'entretien avec le jury, le candidat est conduit plus particulièrement à préciser certains points de sa présentation, ainsi qu'à expliquer et justifier les choix de nature didactique et pédagogique qu'il a opérés dans la construction de la séquence de formation présentée.

Dix minutes maximum pourront être réservées, lors de l'entretien, à un échange sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle qui reste, à cet effet, à la disposition du jury.

Durée : travaux pratiques : quatre heures ; préparation de l'exposé : une heure ; exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes ;

Coefficient 2.

L'épreuve a une durée totale de six heures dont 2 h maximum devant le jury.

2. Sujets proposés à la session 2014

La banque de sujets portait sur les formations suivantes : CAP Petite enfance, Mention complémentaire Aide à Domicile, Baccalauréats professionnels Accompagnement, soins et services à la personne, Baccalauréat professionnel services de proximité et vie locale.

2.1. Structure des sujets de la session 2014

Chaque sujet comportait :

- un contexte professionnel (type de classe et de partenariat) ;
- la prescription de travaux pratiques portant sur des techniques d'aide, d'hygiène, de confort, de secourisme et des techniques socio-éducatives et d'animation ;
- la commande relative à la conception d'une séquence et séance.

Le candidat devait :

- o réaliser les deux travaux pratiques précisés dans le sujet :
 - une aide au soin ou un soin d'hygiène et de confort, de secourisme devant le jury sur un plateau technique;
 - la conception d'une activité socio-éducatif ou d'animation et réalisation d'un support en salle de préparation.
- o concevoir une séquence en lien avec l'un ou l'autre des travaux pratiques effectués et une détailler une séance;
- o préparer son intervention auprès du jury.

Le candidat disposait :

- des référentiels des diplômes ;
- du matériel informatique sur la durée de la cinquième heure d'épreuve, afin de finaliser éventuellement la mise en forme des supports de présentation.

2.2. Exposé et entretien à la session 2014

Exposé : pendant une durée de 30 minutes, le candidat présentait sa démarche méthodologique, mettait en évidence les informations, données et résultats issus des investigations conduites au cours des travaux pratiques. Il explicitait ses propositions pédagogiques (séquence et séance).

Entretien : pendant une durée de 30 minutes, le candidat précisait certains points de sa présentation et justifiait ses choix.

Le jury a posé une question au candidat sur son dossier RAEP.

2.3. Exemple de sujet :

SUJET P

Vous concevez et organisez une séquence de formation pour une section de première professionnelle spécialité « Accompagnement soins et services à la personne » option « En structure » dans le cadre d'un partenariat avec un E.H.P.A.D. proche du lycée.

Cette séquence prendra appui sur les investigations et analyses effectuées au cours des travaux pratiques relatifs au contexte professionnel ci-dessus et aux compétences :

- C 33 « Réaliser les activités liées à l'hygiène, au confort de la personne et à la sécurisation » : pédiluve
- C 34 « Concevoir et mettre en œuvre des activités d'acquisition ou de maintien de l'autonomie et de la vie sociale » : activité de maintien de l'autonomie

En quatre heures vous devez :

- Réaliser deux travaux pratiques :
 - en plateau technique : réaliser le pédiluve d'une personne âgée ;
 - en salle de préparation : concevoir une activité de maintien de l'autonomie en lien avec le contexte professionnel précisé et proposer un support de l'activité choisie.
- Préparer une séquence d'enseignement en lien avec l'une et/ou l'autre des activités pratiques.
- Détailler une séance constitutive de la séquence.

3. Remarques et observations du jury

3.1 Constats du jury

Le jury attendait :

- Pour la réalisation de travaux pratiques relatifs aux techniques d'aide, d'hygiène, de confort, de secourisme :
- une adaptation de la tenue professionnelle, des techniques mises en œuvre, des matériels et produits mis à disposition ;
 - une prise en compte des possibilités de l'usager pour l'activité conduite ;
 - une attitude professionnelle ;
 - des techniques conformes aux recommandations en vigueur dans le secteur professionnel ;
 - des gestes techniques ;
 - une communication adaptée.
- Pour la réalisation de travaux pratiques relatifs aux techniques socio-éducatives et d'animation :
- la proposition, en rapport avec le sujet, d'activité réaliste ou de projet accompagné des modalités de sa mise en œuvre ;
 - un support adapté à l'activité ou au projet ;
 - un positionnement du candidat en tant qu'animateur dans la mise en œuvre d'une technique socio-éducative ou d'animation.

→ Pour la préparation de la séquence et la séance de formation :

- la précision du contexte en lien avec le sujet ;
- la prise en compte de l'analyse réflexive de la ou des technique(s) réalisée(s) pour la construction de la séquence ;
- des propositions pédagogiques adaptées au niveau du diplôme pour la classe indiquée ;
- des propositions pédagogiques ancrées sur des contextes et situations professionnelles réalistes ;
- une description de séquence comprenant :
 - o l'identification des compétences à travailler par les élèves de la section et pour le niveau concerné ainsi que la formalisation claire d'objectifs pédagogiques ;
 - o les techniques professionnelles et les savoirs associés ;
 - o le repérage des prérequis et une proposition pertinente sur la place et la durée de la séquence dans le plan de formation ;
 - o la mise en évidence d'un enchaînement logique articulant les séances au sein d'une séquence ;
 - o la prise en compte de la transversalité des enseignements ;
- une présentation détaillée d'une des séances avec :
 - o la proposition d'une stratégie pédagogique réaliste ;
 - o l'identification des activités et consignes données aux élèves ainsi que du rôle de l'enseignant ;
 - o une proposition d'un projet de trace écrite ;
 - o une proposition des modalités d'évaluation.

→ Lors de l'exposé et de l'entretien :

- un exposé structuré ;
- une gestion optimale du temps lors de l'exposé ;
- la présentation de l'activité relative aux techniques socio-éducatives et d'animation ;
- des justifications didactiques et pédagogiques réalistes fondées et clairement exposées ;
- la capacité à se positionner comme enseignant (attitude, gestion du stress, niveau et registre de langage,...) ;
- la capacité à prendre du recul sur sa pratique ;
- l'aptitude à se dégager de ses notes ;
- l'aptitude au dialogue.

Le jury a apprécié :

→ Pour la réalisation de travaux pratiques relatifs aux techniques d'aide, d'hygiène, de confort et de secourisme :

- la capacité du candidat à s'adapter à la situation (environnement, usager, matériel à disposition) ;
- l'utilisation des matériels et matières d'œuvre à bon escient ;
- l'organisation et la gestion du temps lors de la partie des travaux pratiques ;
- une communication adaptée à l'usager.

→ Pour la réalisation de travaux pratiques relatifs aux techniques socio-éducatives et d'animation :

- l'originalité et la qualité de certaines propositions ;
- une présentation détaillée de l'activité socio-éducative, dans une posture d'animateur.

→ Lors de l'exposé et de l'entretien :

- la capacité à entrer dans l'échange ;
- la présentation dynamique et argumentée ;
- les propositions pédagogiques pertinentes et concrètes ;
- les documents mis à disposition du jury durant l'exposé ;
- la qualité des supports pédagogiques présentés au jury (papier et numérique) ;
- l'aptitude du candidat à réajuster ses choix ;
- les candidats en mesure de se remobiliser suite à un TP non maîtrisé, qui ont su exploiter leurs erreurs ;
- une réelle prise en compte des pratiques et investigations menées, pour un réinvestissement dans la conception de la séquence pédagogique.

Sur l'ensemble de l'épreuve, le jury a regretté en particulier :

- les stéréotypes en pédagogie sans illustrations ;
- les séquences formatées qui ne font pas l'objet d'une appropriation et d'une personnalisation ;
- une communication inadaptée : débit de parole inadapté, attitude désinvolte, peu de persévérance ;
- le manque de préparation des candidats aux techniques professionnelles.

3.2. Conseils aux candidats

Afin de se préparer à cette épreuve, le jury conseille aux candidats :

- de s'entraîner aux techniques professionnelles pour les maîtriser, et de les actualiser notamment en effectuant des immersions en milieu professionnel ;
- de prévoir une tenue professionnelle et l'utiliser en fonction du contexte donné dans le sujet ;
- de s'informer sur les évolutions du système éducatif ;
- de s'informer sur les évolutions politiques du secteur sanitaire et social, en particulier sur tout ce qui concerne les institutions, les structures d'accueil et les prestations ;
- de s'approprier les référentiels des diplômes et les documents ressource ;
- de maîtriser les notions de séance et séquence et de démarches pédagogiques ;
- de s'entraîner à l'utilisation de l'outil informatique pour le maîtriser dans le cadre d'un usage courant ;
- s'entraîner à la situation d'un entretien afin de travailler l'attitude attendue et de respecter le temps alloué.

CONCLUSION GÉNÉRALE & REMERCIEMENTS

La session 2014 du concours spécialité Sciences et techniques médico-sociales présentait 18 postes pour le concours interne et 30 postes pour le CAER. Tous les postes pour le concours interne public ont été pourvus.

Pour l'épreuve d'admissibilité, seulement 41,9% des candidats inscrits au concours public et 63,8% des candidats inscrits au CAER ont fait parvenir leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

En ce qui concerne l'épreuve d'admission, il est important de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve à caractère pratique et pédagogique. Elle a pour but d'évaluer avec bienveillance les compétences du candidat à situer et à conduire une activité pratique dans un contexte professionnel puis à l'inclure dans les enseignements dont un professeur de Sciences et techniques médico-sociales peut avoir la responsabilité.

Une bonne perception du fonctionnement des structures sanitaires, médico-sociales et sociales est indispensable pour construire des activités et un enseignement adaptés aux finalités des formations professionnelles du secteur.

Ce rapport des épreuves donne des informations et des conseils précieux, utiles à la préparation des futurs candidats au concours. Aussi, la lecture attentive et réflexive de ces rapports constitue-t-elle un préalable pour se préparer aux différentes épreuves dans les meilleures conditions.

L'attention des futurs candidats est attirée sur les points suivants :

- la prochaine session du concours se déroulera sur l'académie de Créteil ;
- la présentation des sujets des épreuves d'admission est susceptible d'évoluer ;
- le concours a pour objectifs d'apprécier les compétences professionnelles que les professeurs doivent maîtriser pour l'exercice de leur métier précisées à l'annexe de l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 ;
- un entraînement à l'épreuve d'admission est recommandé, notamment aux techniques professionnelles et ceci dans la perspective de tous les enseignements relevant de la responsabilité du professeur de lycée professionnel en Sciences et techniques médico-sociales.

Le jury a beaucoup apprécié les candidats qui ont su démontrer un sens de la pédagogie en voie professionnelle et faire montre d'une posture professionnelle qu'exige leur futur métier.

Il félicite donc les candidats admis au CAPLP et au CAER et se réjouit de les compter à la rentrée scolaire 2014 comme futurs collègues en qualité de stagiaires.

Enfin, le jury tient à remercier Mesdames la Proviseure et la Proviseur- adjointe du lycée des métiers du sanitaire et du social Alain Fournier de METZ ainsi que l'ensemble de la communauté éducative pour la qualité de leur accueil, leur disponibilité et l'aide efficace apportée tout au long de ces quatre sessions du concours. Elles se sont déroulées dans d'excellentes conditions.

Les professeurs de lycée professionnel spécialité Sciences et techniques médico-sociales enseignent, dans l'état actuel des diplômes existants ou renouvelés, en cycle de baccalauréats professionnels spécialités « Accompagnement soins services à la personne » et « Services de proximité et vie locale ».

Ils participent à la professionnalisation des apprenants dans les formations de CAP Petite enfance, Mention complémentaire Aide à domicile et éventuellement formations aux diplômes d'état d'aides-soignants³, d'auxiliaires de puériculture³, d'aides médico-psychologiques³, ou encore dans les formations sociales³.

Les enseignements qu'ils assurent sont :

- les techniques professionnelles sanitaires et sociales (soins d'hygiène et de confort, aide aux activités motrices, prévention et sécurité, animation, acquisition et développement de l'autonomie), les techniques de décontamination, de désinfection et de stérilisation, appliquées au secteur sanitaire ;

- les enseignements théoriques liés à ces techniques :
 - les sciences médico-sociales
 - la biologie humaine qui intègre l'hygiène, la prévention et des éléments de physiopathologie
 - la microbiologie générale et appliquée
 - l'ergonomie, l'organisation et la qualité de service
 - la technologie des produits et des équipements se rapportant aux techniques.

- les enseignements professionnels (théoriques et pratiques) du baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale.

³ *S'ils possèdent les titres et l'expérience professionnelle requis par la réglementation.*

Section sciences et techniques médico-sociales

NOR : MENH1013195N note du 1-6-2010 - Bulletin officiel spécial n°7 du 8 juillet 2010

1 Santé – Hygiène

1. 1 Niveaux d'organisation du corps humain

Les différents niveaux d'organisation : appareils et organes ; tissus ; cellules et biomolécules :
Biomolécules : classification, exemples, principales propriétés physico-chimiques
Cellules : structure et ultrastructure ; compartimentation cellulaire ; échanges avec le milieu extracellulaire
Tissus conjonctif et épithélial : structure, fonctions, exemples
Organes et appareils

1. 2 Eléments de biologie cellulaire et moléculaire

Le cycle cellulaire : interphase et mitose, cancérisation
Energétique cellulaire : ATP, devenir des nutriments énergétiques dans les cellules

1. 3 Anatomie et physiologie humaines : étude de quelques grandes fonctions

Fonctions de relation :

Système nerveux

Anatomie et organisation fonctionnelle : système nerveux central et périphérique, système nerveux somatique et végétatif

Neurone et tissu nerveux : structure et propriétés du neurone, récepteurs sensoriels, transmission synaptique, principaux neuromédiateurs

Quelques aspects de la physiologie du système nerveux : système sensoriel et organe des sens, douleur, activité réflexe, sommeil, maladies neurodégénératives

Appareil squelettique

Système osseux : structure, ostéogénèse et ostéolyse

Structure du squelette

Appareil musculaire squelettique strié

Anatomie et organisation du système musculaire : différents types de muscles, relation avec le squelette et rôle dans les mouvements volontaires

La fibre musculaire striée : structure, ultrastructure et propriétés

La contraction musculaire : aspects mécaniques, moléculaires et énergétiques

Pathologies de l'appareil locomoteur : pathologies liées à la vie quotidienne et professionnelle, mesures de prévention

Fonctions de nutrition :

Système cardio-vasculaire : le coeur et la circulation sanguine

Anatomie et histologie de l'appareil cardio-vasculaire : coeur, vaisseaux sanguins

La révolution cardiaque

La circulation sanguine et la pression artérielle, prévention des maladies cardio-vasculaires

Régulation du système cardiovasculaire

Système lymphatique

Compartiments liquidiens de l'organisme, milieu intérieur

Système respiratoire et respiration

Anatomie de l'appareil respiratoire :

Ventilation pulmonaire

Les gaz respiratoires : échanges gazeux; transports des gaz dans le sang

Exemples de pathologies respiratoires : pathologies de type allergique et infectieux

1. 4 Nutrition

Appareil digestif, digestion et absorption

Organisation, anatomie et histologie de l'appareil digestif

Digestion et absorption : conséquences d'une alimentation déséquilibrée

Comportements alimentaires

Dérèglements et pathologies : obésité, sur-poids, insuffisance des apports, troubles graves du comportement alimentaire,....

Besoins nutritionnels

1. 5 Unité de l'organisme et maintien de son intégrité

Maintien de l'homéostasie

Système endocrinien

Principales glandes endocrines et hormones

Système neuroendocrinien : complexe hypothalamo-hypophysaire

Régulation de la glycémie : inter-relations glucides/lipides/protides

Rôles du rein

Défense de l'organisme : le système immunitaire

Composants du système immunitaire : organes, cellules

Immunité innée : cellules et molécules, barrière cutané – muqueuse, réaction inflammatoire

Immunité adaptative :

- réponse adaptative humorale : antigènes, anticorps, réaction antigène anticorps, lymphocytes B

- réponse adaptative cytotoxique : lymphocytes T

Vaccination, greffes

Immunodéficiences, auto immunité, allergies, hypersensibilités

1. 6 Eléments de pharmacologie et toxicologie

Eléments de toxicologie

Substance toxique, courbe dose-effet

Différentes formes de toxicité : toxicité aiguë, sub-aiguë et chronique, effets cancérigène, mutagène, tératogène

Eléments de pharmacologie

Le médicament : définition, principales formes galéniques

Administration d'un médicament : voies d'administration et posologie

Informations réglementaires sur les spécialités pharmaceutiques

1. 7 Eléments d'addictologie

Les addictions : définition, comportements de consommation

Prévention des addictions

1. 8 Différentes étapes de la vie

Reproduction et grossesse : maîtrise et prévention des risques

Les infections sexuellement transmissibles : anatomie des appareils génitaux, voies de contamination, principales IST, conséquences pathologiques, règles de prévention

Les principales infections à transmission materno-foetale : principales étapes du développement embryonnaire et foetal, rôles du placenta, transmission au foetus, conséquences pathologiques, prévention

Surveillance médicale de la grossesse et hygiène de vie pendant la grossesse et en cas d'allaitement :

modifications physiologiques de la grossesse

Maîtrise de la reproduction : méthodes contraceptives, AMP

Croissance et développement

Croissance somatique : développement staturo- pondéral, facteurs de la croissance : hormonaux, nutritionnels, indicateurs de suivi

Développement psychomoteur : définition, principales phases, facteurs influençant le développement

La puberté et l'adolescence : modifications physiologiques et morphologiques

Le processus de vieillissement : étapes et caractères du vieillissement, notion de vieillissement différentiel, facteurs du vieillissement

La fin de vie et la mort

1. 9 Microbiologie appliquée à l'hygiène

Microorganismes et environnement

Flores microbiennes et relation entre microorganismes et êtres vivants : saprophytisme, commensalisme, parasitisme, flores des milieux ambiants, flores commensales de l'homme

Microorganismes, virus et infections

Bactéries : structure, multiplication bactérienne

Virus : structure, multiplication virale, notion de parasite obligatoire

Micro-organismes et infections : pouvoir pathogène et ses facteurs, rôles du terrain et de l'environnement, transmission des maladies infectieuses

Microorganismes, virus et infections

Prévention des contaminations : hygiène des locaux professionnels, du matériel, des résidents et du personnel

Elimination des micro-organismes : agents physiques, agents chimiques (détergents, antiseptiques, désinfectants, antibiotiques)

Infections liées aux soins et infections nosocomiales

2. Connaissance des publics

2. 1 Contexte sociodémographique

Situation sociodémographique

Etude quantitative et qualitative de la population française (cadres démographique, social, économique et culturel)

2. 2 Construction des identités

De l'enfance à l'adolescence : développement et interactions, attachement et séparation

L'adolescence

Situations de crise et résilience : l'accident, la maladie, les traumatismes dans les histoires de vie, situations de précarité

Situations de handicap

Les représentations sociales : santé, maladie, dépendance, mort

2. 3 La famille

Différentes formes de familles, évolution des fonctions

Relation éducative, violence et maltraitance dans la famille

Relations intergénérationnelles

Formes d'union

2. 4 Eléments de psychologie sociale

Processus de socialisation

Instances de socialisation

Groupe social et dynamiques identitaires : notion de groupe social, de groupe d'appartenance, de stratification sociale, de culture

Régulation sociale et déviance : contrôle social, formes de déviance, délinquance

Intégration et exclusion

Identité sociale : formation de l'identité, définition du concept d'identité sociale, identification des instances concourant à la construction de l'identité sociale.

Stigmatisation sociale : définition des notions de stéréotypes et de préjugés, stigmatisation sociale, effets de la stigmatisation sociale.

2. 5 Liens dynamiques entre publics et institutions

Analyse de la demande et du besoin des publics

Etude des « besoins » fondés sur des aspects physiologiques, économiques sociologiques

Démarche d'analyse de la demande

Notion de « demande »

Concept d'usager : usager-citoyen, usager-client, usager-consommateur

Impact des liens « besoin, demande et offre » sur le développement de l'institution

Dynamique de l'institution

Représentation de l'institution et influence de la demande des publics

Démarche de construction de l'offre de service à partir de la demande de l'usager

3 Institutions, travail en partenariat

3. 1 Connaissance des politiques, des dispositifs et des institutions

Elaboration des politiques sociales : niveau d'élaboration : central, déconcentré, décentralisé, notion de service public

Répartition des compétences dans le champ sanitaire et social entre les différents échelons de l'administration

Les acteurs de la vie juridique : personne physique et personne morale, notion de capacité juridique, notion de responsabilité

Les institutions publiques : le cadre administratif de l'Etat, le cadre administratif territorial

Les organismes de protection contre les risques sociaux

Les associations : création, organisation et fonctionnement, domaine d'intervention des associations, notion de délégation de service public, rôle du secteur associatif dans le domaine de l'action sociale

3. 2 Politiques sociales

Politique de la famille : statut de l'enfant, autorité parentale, protection médico-sociale de la famille, prestations familiales

Politique de l'emploi : prise en charge du risque chômage, mesures facilitant l'accès ou le retour à l'emploi

Politique du handicap : accompagnement du handicap

Politique en direction des malades

3.3 Cadre politique, juridique, financier et administratif des institutions et des réseaux

Statuts juridiques des structures (structures hospitalières, médico-sociales...)

Modalités de coordination et de coopération mises en place.

Définition de la notion de réseau de soin ou de réseau social

Notions d'habilitation, d'agrément, de conventions, d'autorisation

3. 4 Droit des usagers

Droits des usagers des institutions sanitaires et sociales

Place des usagers en termes de responsabilité, d'efficacité, d'équité et de justice

3. 5 Modes d'intervention

Finalité des différents services offerts, notions de prévention, aide, soins, rééducation, insertion ou réinsertion

Protection spécifique en faveur de certains publics notamment les mineurs et majeurs protégés, place de l'autorité judiciaire

Offres de services mises en place pour deux problématiques particulières : la dépendance, l'exclusion sociale

Spécificités des interventions à domicile ou en milieu ouvert, en établissement

Formes de coordination, de régulation et de complémentarité des modes d'intervention, circuits d'information mis en place

Questions éthiques liées aux interventions

4 Prestations

Principes fondateurs des politiques de sécurité sociale, d'aide sociale et d'action sociale, évolution de ces principes

Notions de prestations et de services en lien avec les politiques sociales

Prestations du régime général de Sécurité sociale

Prestations d'aide sociale

Prestations d'action sociale: prestations supplémentaires et facultatives d'action sociale

Pour chaque type de prestations : conditions d'attribution, grands principes de calcul, procédures d'attribution

5 Communication professionnelle

Communication écrite : principes généraux, différents supports. Forme de l'écrit au regard des droits des usagers en matière d'information

Signalétique dans les établissements et services

Communication orale : différents supports

Cadre juridique de la communication professionnelle : protection de l'information, règles et principes éthiques et déontologiques (notions de secret professionnel, de secret partagé), institutions garantes. Règles et principes éthiques et déontologiques pour les modalités d'accès à l'information et le partage de données **Techniques d'accueil**

Notion de service dans la fonction d'accueil

Points forts, manquements et obstacles dans les différentes situations d'accueil

Connaissance des champs et des modalités d'intervention des autres professionnels, de la coordination entre les acteurs de l'accueil

Techniques d'organisation et d'animation de réunion

Différentes réunions

Phénomènes de groupe

Attitudes et techniques utiles à la conduite de réunion

Contraintes de la communication de groupe

Étapes de planification et préparation d'une réunion, contraintes matérielles et techniques liées à la taille du groupe, à l'aménagement de l'espace, attitudes et techniques de la conduite et de l'animation de groupe (écoute active, reformulation, questionnement, synthèse partielle et finale, recentrage de la discussion, utilisation de supports, gestion de la prise de parole, gestion des conflits...)

Méthodes et techniques pédagogiques : construction d'une séquence et d'une séance pédagogiques (objectifs, moyens, évaluation)

6 Méthodologies appliquées au secteur sanitaire et social

Démarche de projet : notion de projet, diagnostic, objectifs, plan d'action, démarche d'évaluation

Différents types de projet : projet individuel et projets collectifs

Intérêts, enjeux et finalité d'un projet

Outils et méthodes

Communication autour du projet : argumentaire du projet, valorisation du projet aux différentes étapes, communication sur les résultats

Circuit de l'information

Règles de traçabilité de l'information et des documents ainsi que les règles juridiques liées à la production et à la conservation des documents

Recueil de données

Recherche documentaire

Méthodes et outils d'observation : définition, construction et mise en oeuvre d'outils

Exploitation de données observées

Richesse et limites de ce mode de recueil

Le questionnaire d'enquête : étapes de mise en oeuvre d'une enquête par questionnaire

Modalités de détermination de la population soumise à enquête par questionnaire

Différents types de questions et leur intérêt

Présentation des résultats recueillis

L'entretien d'investigation : différentes formes d'entretien, différentes étapes d'un entretien

Impact de la préparation de l'entretien, de ses conditions spatiales et temporelles sur son déroulement

Prise en compte des situations particulières (barrière linguistique, troubles sensoriels, troubles psychiques, addiction...).

Démarche qualité

Concept de qualité, principes et évolution

Etapes de la démarche qualité

Notions de procédure et de protocole

Obligations en matière de qualité dans le secteur

Principes de normes, de certification et principaux organismes responsables

Place d'une démarche qualité dans l'amélioration du service aux usagers

Au programme énoncé ci-dessus, s'ajoutent :

- les techniques de soins d'hygiène et de confort auprès de l'enfant et de l'adulte,
- les techniques de prévention et sécurité, et le programme des formations SST ou PSC1,
- les techniques d'animation et de maintien de l'autonomie auprès de l'adulte,
- les techniques d'animation et de développement psychomoteur de l'enfant,
- les savoirs associés dispensés par un PLP Sciences et techniques médico-sociales dans les différentes sections dans lesquelles il peut enseigner.